

Plaquette de la compétition

Saison 2023-2024



Comité Départemental de Natation Rhône – Métropole de Lyon

Championnats du Rhône « Avenirs »
Dimanche 16 juin 2024
Centre Nautique AQUAVAL - 69170 – TARARE

Championnats du Rhône « Avenirs »

Date : 16 juin 2024

2 Réunions
Bassin de 25m : 5 couloirs

Championnats du Rhône

« Avenirs »

TARARE

Lieu : Centre Nautique AQUAVAL
93 boulevard Garibaldi
69170 - TARARE

Filles et Garçons : 11 ans et -

Filles et Garçons : 2013 et +

Ouverture des Engagements :

Lundi 03 juin 2024

Clôture des Engagements :

Mercredi 12 juin 2024

Tarifs : **2.20€ engagement individuel**

Envoi Serveur : **J + 1**

Publication Web : **Live FFN**

Règlement de compétition

Mode de Qualification et Organisation :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Finalité Avenirs

Engagements :

A saisir obligatoirement et uniquement sur l'application Extranat avant le **mercredi 12 juin 2024 à minuit**.

(Il convient à l'entraîneur de vérifier que le nageur est capable de réaliser un 100 m 4 nages lors de la compétition).

Le règlement financier des engagements sera fait par le **Comité trimestriellement**.

Forfaits :

Il est précisé qu'un forfait dans une épreuve n'entraîne plus un forfait général pour les autres épreuves de la même réunion.

- Aucun forfait le jour de la compétition ne sera déductible du montant des engagements.
- **Aucun engagement supplémentaire ne pourra se faire le jour de la réunion sauf erreur de préparation du comité.**
- Les forfaits généraux ou partiels, les changements d'équipes pour les compétitions interclubs peuvent être réalisés par mail uniquement à comiterhonenatation.adm@gmail.com jusqu'au **jeudi 18h00** précédent la compétition et **30 mn** avant le début de la compétition.

- Selon le nombre important d'engagé(e)s dans certaines compétitions, le comité peut faire nager les nageurs 2 par ligne ; ceci pour ne pas surcharger la durée globale de la compétition.

Il est précisé qu'un forfait dans une épreuve n'entraîne plus un forfait général pour les autres épreuves de la même réunion.

Officiels :

Les clubs engagés doivent fournir des officiels, suivant le règlement ci-dessous :

Attention : Nouvelle règle mis en place au 1^{er} janvier 2024.

- ❖ Pour les compétitions individuelles avec et sans relais :
- ❖ De 1 à 7 nageurs par réunion : **1 officiel**
- ❖ De 8 à 15 nageurs par réunion : **2 officiels avec au moins un B ou juge sur les deux.**
- ❖ 16 & plus par réunion : **3 officiels avec au moins 1 B ou juge sur les trois.**

Pénalités :

- Forfait non déclaré : 15 euros par forfait.
- Dépassement du temps limite d'engagement : 11 euros par course.
- Absence ou insuffisance d'officiel(s) : 60 euros par officiel(s) et par réunion.

Les Pénalités sont à régler à réception de la facture du **Comité trimestriellement.**

Réclamation

Toute réclamation devra être faite **par écrit au juge arbitre** de la réunion **par le représentant officiel du club** dans la 1/2 heure qui suit l'incident. Un jury d'appel est mis en place à chaque compétition. Tout club peut faire appel auprès de ce jury pour un repêchage éventuel par suite d'une décision prise par le juge arbitre de la réunion.

Adresse courrier et Mails :

- Comité Départemental de Natation du Rhône – Métropole de Lyon
- Espace des Sports - 28 rue Julien – 69003 LYON
- Mails : comiterhonenatation.adm@gmail.com – comiterhonenatation69@gmail.com

Tenues des Officiels et des Entraîneurs

Les officiels et les entraîneurs devront se présenter au bord des bassins dans une tenue sportive correspondant aux fonctions qu'ils exercent : survêtement, short, tee-shirt et chaussures de plage.

Seulement lors des Championnats Interclubs TC et Championnat Individuel du Rhône le repas du midi sera pris en charge par le Comité du Jury de Tête nommé de la compétition.

Public

Les plages ne sont accessibles qu'en maillot de bain, short, tee-shirt, sandalettes de piscine (tenue de sport). Pour l'ensemble de nos compétitions, seuls les nageuses, nageurs, entraîneurs et officiels sont admis au bassin.

Récompenses :

Récompense aux trois premières Filles et Garçons.

Pour recevoir leur médaille les nageurs doivent être présents à la cérémonie protocolaire.

Catégories d'âges 2024

Année de naissance	Age		Catégorie	Correspondance Classe Scolaire
2016	8 ans		11 ans et moins AVENIRS	CE1
2015	9 ans	A9		CE2
2014	10 ans	A10		CM1
2013	11 ans	A11		CM2
2012	12 ans	B12	BENJAMINS	6ème
2011	13 ans	B13		5ème
2010	14 ans	J14	JUNIORS	4ème
2009	15 ans	J15		3ème
2008	16 ans	J16		2ème
2007	17 ans	J17		1ère
2006	18 ans	J18		Terminale
2005 et Avant	19 ans et plus		SENIORS	Post Bac

Programme des Championnats du Rhône « Avenirs »

Dimanche Matin	Dimanche Après-midi
Ouverture des portes : 08h30	Ouverture des portes : 13h30
100 m 4 nages - Dames	200 m nage libre - Dames
100 m 4 nages - Messieurs	200 m nage libre - Messieurs
100 m nage Libre - Dames	100 m papillon - Dames
100 m nage libre - Messieurs	100 m papillon - Messieurs
50 m papillon - Dames	50 m dos - Dames
50 m papillon - Messieurs	50 m dos - Messieurs
100 m dos - Dames	100 m brasse - Dames
100 m dos - Messieurs	100 m brasse - Messieurs
50 m brasse - Dames	200 m 4 nages - Dames
50 m brasse - Messieurs	200 m 4 nages - Messieurs
400 m nage libre - Dames	50 m nage libre - Dames
400 m nage libre - Messieurs	50 m nage libre - Messieurs

Le Parcours des Avenirs

Cette catégorie est importante. C'est le début de la carrière du nageur, le moment où le nageur construit les bases de sa formation.

Le Comité souhaite valoriser les Trophées Départementaux. La poursuite de ces Trophées est laissée à la discrétion des nageurs et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Sur le règlement national, il est indiqué :

« Tout au long de la saison, lors de chaque compétition (déclarée à minima par le Comité Départemental), les réussites aux épreuves composant l'un ou l'autre des deux Trophées seront compilées dans la base fédéral, sans considération de temps ou de points réalisés. Chaque Trophée sera automatiquement attribué à tout Avenirs qui aura réussi les 4 épreuves de « 4 nageurs et/ou les 3 épreuves du « nageur complet.

Ainsi chaque entraîneur est libre du choix de la stratégie qu'il souhaite appliquer concernant l'engagement et la participation du ou des nageur(s) dont il a la responsabilité, nombre de compétitions, nombre d'épreuves disputées, programmation et distribution sur la période ouverte pour le classement de celle-ci (sur la quasi-totalité de la saison – entre le 1^{er} janvier et le 18 décembre). »

L'ETD a pour idée d'avoir un programme évolutif pour cette catégorie. Les meetings clubs pourraient proposer des « petites » épreuves sur le premier trimestre (25m, 50m). Le deuxième trimestre permettrait d'évoluer sur des distances plus longues (50m, 100m). Le dernier trimestre pourrait proposer des programmes plus complets, afin que les nageurs puissent préparer la transition vers les benjamins.

Dans les grandes lignes :

Janvier-Février-Mars : Période consacré à la formation, à l'apprentissage de l'environnement en compétition.

Le nageur participe à des rencontres internes, des challenges Avenirs, des Trophées et des meetings clubs.

La finalité départementale de cette période est la participation à la compétition « Trophées Avenirs ». Le chrono n'a pas d'importance. L'accent est mis sur la technique, dans toutes les nages, sur les parties non-nagées, sur différentes distances. Nous souhaitons ainsi inciter nageurs et entraîneurs, à diversifier et élargir leurs compétences dans la maîtrise des quatre nages et des différents types d'effort que propose notre discipline : court et intense, long et modéré, varié.

- ⇒ **Trophée Avenirs du 4 nageur** : 25m papillon, 25m dos, 25m brasse et 25m nage libre.
- ⇒ **Trophée Avenirs du nageur complet** : 25m de spécialité (25m papillon ou 25m dos ou 25m brasse), 100m 4 nages et 200m nage libre.

L'ensemble des Avenirs qui émergeront sur les listes des Trophées du 4 nageur et du nageur complet seront récompensés.

Avril-Mai-Juin : Période de développement-réalisation en compétition. Les nageurs peuvent participer au Circuit Natathlon Avenirs et auront pour finalité les Championnats du Rhône Eté catégorie Avenirs.

A l'image de la période précédente, les 3 étapes du Natathlon Avenirs permettent aux nageurs et nageuses du cumuler les participations aux différentes épreuves :

-A11 : 400m nage libre, 200m 4 nages, 100m papillon, 100m dos, 100m brasse, 100m nage libre.

-A10 et moins : 200m nage libre, 100m 4 nages, 50m papillon, 50m dos, 50m brasse, 50m nage libre.

Les 8 meilleures filles et garçons du classement seront récompensés lors des Championnats du Rhône Avenirs Eté, qui sera la dernière compétition départementale pour cette catégorie.